



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 mars 2017

N° 2017/03/06/3.1

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 45

Nombre de votants : 53

Date de convocation :

28/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le six mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Vincent CROCQ	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Danièle BOTTE	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Virginie LEFFRAY	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX (arrivée à 20h33 vote à partir de l'amendement 2 du point 1)	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER
Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Jean-Claude MADIOT	M. Georges GUYARD	M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Pascal GUISET	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	M. Joël DEBROIZE
	M. Dominique KACZMAREK		

<u>Absents</u>	
Mme Marion BELLIARD pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLEMENT	M. Christian BERNARD
M. Christophe BUDOR pouvoir à Claudine DESMET	Mme Sophie BRÉAL
M. Jean-Marc ERNAULT pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Dominique DURAND
M. Christian NIEL pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Olivier MARAIS pouvoir à M. Joseph MENARD
M. Jean-François PROVOST pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Dominique PELHATE pouvoir à M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Gérard ROGEMONT
	Mme Séverine MAYEUX pouvoir à M. Vincent CROCQ uniquement pour le 1 ^{er} amendement du point 1, arrivée de Madame MAYEUX à 20h33, vote à partir de l'amendement 2.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves RENAULT

Objet : Reprise anticipée des résultats du budget « Commune » - exercice 2016

Rapporteur : Yves RENAULT

Les résultats de clôture de l'exercice 2016 se soldent par :

- un excédent de fonctionnement de 3 118 531,44 €
- un déficit d'investissement de 675 921,28 €

Or, les restes à réaliser présentent un déficit de 443 529,28 €, ce qui entraîne un besoin de financement à hauteur de 1 119 450,56€.

Par ailleurs, il a été décidé d'affecter également en investissement le montant correspondant à l'excédent d'investissement de la commune de Ossé soit 33 177,78 €.

La reprise anticipée des résultats, avant le vote du compte administratif 2016, se présente donc comme suit :

- en déficit d'investissement (D 001) :	675 921,28 €
- au 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés :	1 152 628,34 €
- en excédent de fonctionnement (R 002) :	1 965 903,10 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu la validation des résultats de clôture de l'exercice 2016 par les trésoreries de Châteaugiron et de Vitré,
Vu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à une abstention (Monsieur Dominique KACZMAREK) et 52 pour, le Conseil municipal :

- accepte de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2016 et de les affecter sur le budget de l'exercice 2017.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le 10 MARS 2017
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,